

Cfdt:

**Tous les
personnels**

**Signaler dans le
RSST : un droit pour
tous les personnels**

Chaque agent·e a le droit de signaler à son employeur un risque pour sa santé ou sa sécurité au travail ou les conditions de travail dans le registre santé et sécurité au travail (RSST).

La CFDT rappelle fortement que :

- Tous les personnels doivent pouvoir **accéder au Registre Santé Sécurité Travail.**
- **Le signalement engage la responsabilité de l'employeur.**
- **Tous les risques peuvent y être signalés** (matériels, psychosociaux,..).
- **Le registre est public et doit être présenté en instance.**

CONDITIONS DE TRAVAIL



**Améliorons nos
conditions de travail,
VOTEZ CfdT !**

Cfdt:

Signaler dans le RSST : un droit pour tous les personnels

● L'employeur a l'**obligation de mettre à disposition de chaque personnel le RSST** sur le lieu de travail (format papier ou intranet), quelque soit son statut : contractuel, titulaire, personnel administratif ou enseignant, AESH, stagiaire, service civique...

● On entend parfois « ça sert à rien le RSST, on nous répond jamais ». Effectivement, **l'employeur doit prendre connaissance du signalement**, mais pas forcément y répondre. **S'il ne fait rien et que le risque se réalise, il est en faute et engage ses responsabilités** administrative, civile et pénale concernant les conséquences éventuelles.

● C'est un droit donné à chaque agent. Le ressenti d'un risque peut être différent d'une personne à l'autre. **Nul ne peut vous interdire ou vous empêcher d'utiliser le RSST** quelle que soit la nature du risque constaté ou ressenti. C'est l'employeur qui évalue la réalité du risque signalé et décide d'y répondre ou non.

● **Le registre est public. Les signalements mettant en cause des personnes** (collègue, parent, élève...) **doivent être anonymés**. Ce sont les situations qui doivent être décrites. Le signalement est adressé à l'employeur (chef de service) avec copie à la F3SCT compétente. Le RSST doit être présenté en instance (conseil d'école ou d'établissement, d'université..).



Améliorons nos
conditions de travail,
VOTEZ CFDT !